

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 27133
Numéro SIREN : 843 697 137
Nom ou dénomination : 50in Tech

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2022 sous le numéro de dépôt 9905

50inTech

Société par actions simplifiée au capital de 11.649 ,44 euros

Siège social : 82, rue du Faubourg Saint-Antoine – 75012 PARIS

R.C.S. PARIS 843 697 137

La « **Société** »

-----***-----

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 22 OCTOBRE 2020
--

.../...

TRENTE DEUXIEME DECISION

(Préservation des droits des titulaires d'actions gratuites)

Les Associés, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du rapport du Président, puis après avoir rappelé que :

- par une décision unanime des Associés en date du 18 juin 2020, les Associés de la Société ont autorisé le Président à attribuer, en une ou plusieurs fois, pendant une période de 38 mois, des actions gratuites dans la limite de 10 % du capital de la Société, au profit de salariés de la Société et ont, dans ce cadre, délégués les pouvoirs les plus étendus au Président notamment pour décider du nombre d'actions à émettre et à attribuer à chacun d'eux ;
- par une décision en date du 18 juin 2020, le Président de la Société a attribué 144 actions gratuites à

.../...

.../...

et a fixé les conditions de ladite attribution dans un plan d'attribution d'actions gratuite régularisé par le Président de la Société et Monsieur Julien LONDEIX, lequel a souscrit aux dites 144 actions gratuites ;

sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive et par conséquent, de l'Augmentation de Capital par Incorporation,

laissent le soin au Président en conséquence de la réalisation de la Condition Suspensive et par conséquent, de l'Augmentation de Capital par Incorporation, conformément aux dispositions des articles L.228-99 et suivants du Code de commerce et conformément à l'autorisation qui lui a été conférée le 18 juin 2020, d'attribuer 14.256 actions gratuites supplémentaires à

.../...

.../...

selon les mêmes conditions et même termes que ceux visés dans l'autorisation conférée au Président pour émettre et attribuer des actions gratuites ainsi que dans les mêmes conditions que celles visées dans le plan d'actions gratuite régularisé

.../...

.../...

rappellent qu'en vertu d'une délégation de pouvoirs conférée au Président le 18 juin 2020 par suite de l'autorisation conférée au Président d'émettre et d'attribuer des actions gratuites, le Président a tous pouvoirs notamment à l'effet de :

- déterminer, en application des conditions et critères qu'il aura définis, l'identité des bénéficiaires
- de l'attribution gratuite d'actions nouvelles ;
- décider du nombre d'actions à émettre et à attribuer à chacun d'eux ;
- arrêter les conditions et modalités d'attribution des actions gratuites ;
- constater, à l'expiration de la période d'acquisition, la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement attribuées gratuitement aux personnes désignées par le Président ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

.../...

 Caroline RAMADE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

PAR LE PRESIDENT DE LA SOCIETE

Madame Caroline RAMADE